

Règlement Capito'Trail

Article 1 : Le samedi 28 octobre et le dimanche 29 Octobre 2023 l'association Chapeuil Sports Nature organise avec le soutien de la Commission Départementale des Courses Hors Stade de la Haute-Loire, la quatorzième édition du Capito'Trail sur la commune de St Julien-Chapeuil. Course inscrite au calendrier départemental 2023.

Article 2 : Horaire des épreuves

Dimanche 29 octobre 2023 au Complexe Sportif de Saint Julien-Chapeuil

- Marathon du Meygal : départ : 7h30
- Capito 20 Km départ : 9h30
- Capito 12 km départ : 10h15
- Marche nordique chronométrée 12 km départ : 10h15 (après les coureurs)

Article 3 : Pour les adhérents à la FFA* (Fédération Française d'Athlétisme) joindre une photocopie de la licence au bulletin d'inscription. Les licences FFA ou licence UFOLEP sont acceptées à condition que soit mentionné la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou course à pied. Les licences FFTRI CO sont acceptées uniquement si il y a la mention course à pied en compétition.

Pour les non-adhérents à la FFA, joindre un certificat médical d'aptitude sur lequel sera indiqué la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou du Trail en compétition, datant de moins d'un an le jour de l'épreuve. Pour les marcheurs nordiques, joindre un certificat médical d'aptitude sur lequel sera indiqué la non contre-indication à la pratique de la marche nordique en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Article 3 bis : ouverture de la course :

Peuvent courir le 42 km : les espoirs (date limite 2003), les seniors et les vétérans.

Peuvent courir le 20 Km : les espoirs (date limite 2003), les seniors et les vétérans.

Peuvent courir le 12 Km : , les juniors (date limite 2005), les espoirs (date limite 2003), les seniors et les vétérans.

Peuvent participer à la marche nordique : les cadets (date limite 2007), les juniors (date limite 2005), les espoirs (date limite 2003), les seniors et les vétérans. L'utilisation de bâtons « marche nordique» est obligatoire.

Article 4 : Droit d'inscription :

Marathon du Meygal 42 Km : 25€ jusqu'au vendredi 27 octobre minuit .30€ sur place.

Capito'Trail 20 Km : 15€ jusqu'au vendredi 27 octobre minuit. 20€ sur place.

Capito'Trail 12 Km : 10€ jusqu'au vendredi 27 octobre minuit 15€ sur place.

Marche nordique chronométrée 12 km :10 € jusqu'au 27 octobre, 15 sur place.

Nombre de participants limité à 200 coureurs sur le 42km, à 400 sur le 20 km, à 500 coureurs sur le 12 Km et 100 marcheurs sur la marche nordique chronométrée.

Retrait des dossards et inscriptions possibles avec majoration le samedi 28 octobre 2023 de 14h à 17h30 au complexe sportif de Saint Julien Chapeuil, ou le Dimanche 29 octobre 2023 (avec majoration) à partir de 6h30 dans la limite des dossards disponibles (complexe sportif)

Fermeture des inscriptions un quart d'heure avant le départ de chaque course.

Article 4 bis : Inscription en ligne sur le site www.chapeuil-sports-nature.com ou sur www.chronopuces.fr

En 2023 pas d'inscription courrier.

Article 5 : Autorisation parentale : Pour les jeunes de moins de 18 ans, une autorisation écrite des parents doit être jointe à l'inscription et au certificat médical.

Article 6 : Assurance : Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. L'association Chapeuil Sports Nature décline toute responsabilité pour tout accident immédiat et futur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 7 : Sécurité : des signaleurs en chasuble seront présents à chaque intersection de route. Les participants s'engagent à respecter la signalétique et le code de la route.

Matériel obligatoire pour chaque concurrent du 42km et du 20 Km : une couverture de survie, un sifflet, une tenue adaptée à la météo du moment.

Les coureurs doivent prévoir de courir en autonomie complète malgré les deux ravitaillements prévus.

Article 7bis : Tout concurrent qui perçoit une puce et/ou un dossard doit le rendre à un membre de l'organisation en cas de non départ ou d'abandon.

Les concurrents de la marche nordique s'engagent à ne pas courir et pourront être disqualifiés par l'organisation s'ils ne respectent pas cette règle. Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course.

Article 8 : Ravitaillement : 2 ravitaillements sur le 42 km et 1 ravitaillement sur le 20 km et 12 km (y compris marche nordique) ainsi qu'un autre à l'arrivée (solide et liquide sur l'ensemble des ravitaillements).

En raison de l'état sanitaire l'organisation peut être amenée à supprimer tous les ravitaillements, à ce moment une autonomie complète sera demandée aux coureurs.

Article 9 : Pour des raisons sanitaires,, chaque coureur devra se munir d'un gobelet d'une contenance minimale de 15 cl pour pouvoir se ravitailler (pour l'ensemble des courses).

Article 10 : Respect de l'environnement : chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours.

Article 11 : Lots : un bandeau de tête.

Article 12 : Des photos et vidéos seront prises durant la journée. Chaque participant accepte la diffusion de ces photos sur le site : <http://www.chapteuil-sports-nature.com> ou sur d'autres supports de communication. Chaque participant accepte également la publication des résultats ou d'autres publications concernant la course.

Article 13 : Les organisateurs se réservent le droit en cas de force majeure d'annuler l'épreuve. Exceptionnellement, et en raison des conditions sanitaires, les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents inscrits, 1€20 sera cependant retenu pour les frais de gestion.

Article 13bis : Les organisateurs se réservent le droit en cas de force majeure de modifier le parcours.

Article 14 : Pour le 42km, des barrières horaires sont en place au niveau de Monedeyres et route du Meygal. Les barrières horaires sont indiquées sur le road book du site internet.

Article 15 : La participation au Capito'Trail 2023 implique l'acceptation pleine du présent règlement.

Article 18 remise des prix
12 et 20km:et 42km

Les 3 premiers scratchs féminins et masculins ainsi que les premier **Masters 0/1, 2/3, 4/5 et 6/7** seront récompensés.

Il n'y aura pas de cumul des lots entre le scratch et la catégorie (dans ce cas le lot pour la catégorie ne sera pas distribué).(prise en compte des anciennes catégories)

Les participants à l'épreuve de Marche Nordique seront chronométrés à titre indicatif sans classement et sans récompenses.

Toutes les infos sur : <http://www.chapteuil-sports-nature.com>